

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des Infirmiers

FR
180

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

Evolution du coefficient maximum du code prestation DI

Contexte de l'évolution :

L'article 5.7 de l'avenant n°6 à la convention nationale des infirmiers met en place le Bilan de Soins Infirmiers.

Pour rémunérer l'établissement ou le renouvellement de ce bilan, l'infirmier utilise le code prestation DI avec des coefficients spécifiques.

Mise en œuvre :

La table 4 est mise à jour,

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	DI
Date pivot	01/01/2020
Coefficients	[1 – 2,5]
Taux (régime général)	60%
Taux CRPCEN	80%

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

→ Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

→ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin